



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Enquête de commodo-incommodo – Classe 2

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que la demande, en vue d'obtenir une autorisation, dont détails ci-dessous, a été présentée.

Mise en place d'un chapiteau de cirque en date du 29 juin au 5 juillet 2025 sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Reckange-sur-Mess: section B de Reckange-sur-Mess, sous le numéro 823/6015

Requérant : Administration communale de Reckange-sur-Mess
Pour le compte de : /
Adresse: 83, rue Jean-Pierre Hilger
L-4980 Reckange-sur-Mess

Réf. Dossier : 2-2025-001

Le dossier de la demande et les plans y relatifs se trouvent déposés au bureau du service technique à Reckange-sur-Mess et pourront être consultés par tous les intéressés pendant 15 jours, à savoir du

14 mars 2025 au 31 mars 2025 inclusivement

Toute observation et objection relative au projet en question doit être adressée par écrit au Bourgmestre de la commune de Reckange-sur-Mess endéans le délai sus indiqué et au plus tard à l'expiration du délai d'affichage.

Monsieur le Bourgmestre, ou son délégué, recevra les observations et objections orales, en date du 26 mars 2025 de 15.00h à 16.00h au service technique communal à Reckange-sur-Mess, 83, rue Jean-Pierre Hilger.

Reckange-sur-Mess, le 14 mars 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLOU
Secrétaire communal

14.03.2025 – 31.03.2025
2-2025-001

www.reckange.lu

